

## Utilisation des pesticides

# Parents, grands-parents, pensons-y à deux fois!

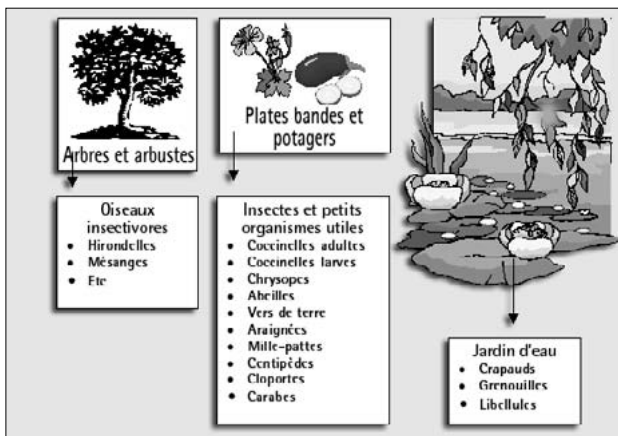
Claude Bourque

**Depuis le 19 septembre 2003, le nouveau règlement 517 interdit toute utilisation des pesticides sur tout le territoire de Prévost et ce, tant sur les terrains privés que publics.**

Cet extrait du dépliant «Pour un environnement sans pesticides ni engrais» remis avec la dernière édition du Journal de Prévost nous rappelle que la protection de l'environnement est une préoccupation que nous devons traduire dans notre quotidien.

Bannir c'est bien, mais prévenir c'est mieux! Introduisons de la diversité sur nos terrains pour créer un équilibre biologique.

Après avoir pris tant de plaisir à créer de la biodiversité chez-nous, si nous utilisons pesticides ou insecticides même naturels, nous supprimons ainsi les organismes utiles et nous héritons en quelque sorte de leurs tâches!



- les vers de terre sont des aérateurs naturels du sol qui transforment la matière organique en nourriture pour nos plantes
- les crapauds qui dévorent limaces, perce-oreilles, vers gris et autres insectes nuisibles



Laisserons-nous Zachary et sa grenouille vivre en santé? Les pesticides, pas dans ma cour!

- les abeilles qui pollinisent
- les chrysopes et coccinelles qui dévorent les pucerons et cochenilles

Malgré la présence de nos alliés, il est possible que nous ayons à intervenir. Dans certains cas (exemples, le ver gris et le cryocère du lys) il est possible et souhaitable de les contrôler en les enlevant manuellement.

En dernier recours, il faudra traiter. Dans le prochain article, nous vous ferons connaître des insecticides et fon-

gicides naturels, la plupart à fabriquer à la maison.

En attendant, pensons et agissons biodiversité!

*1. Laverdière, Cécile. 1995. Jardiner tout naturellement, pour diminuer l'usage des pesticides. Les publications du Québec.*

Gîte touristique

Aux Berges  
Fleuries



Bienvenue au printemps!  
Les fleurs sont sorties

1028, rue Principale  
à Prévost J0R 1T0  
auberges@colba.net  
www.aubergefleurie.com  
**(450) 224-7631**  
1 877 224-7631

OUVERT 7 JOURS

# Fleuriste Louise

2882-A, boul. Curé-Labelle à Prévost, J0R 1T0 **450 224-8088**

## Regard sur un droit non exercé

# Importation de 9 millions de tonnes de déchets au méga dépotoir de Sainte-Sophie

Françoise Le Guen

**C'est officiel, le 5 avril 2004 la MRC s'est vue refuser son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour non-conformité.**

En effet la MRC a le pouvoir, par son droit de regard, de limiter ou d'interdire l'importation des déchets provenant de l'extérieur. Si elle décide d'en accepter, elle se doit d'en indiquer la quantité (art. 53.9 de la Loi sur la Qualité de l'environnement - L.Q.E.) La MRC ne l'a pas fait, le ministre Mulcair a donc retourné les maires à leur devoir.

### 30 jours pour une deuxième chance

À compter du 5 avril, il reste 30 jours aux maires pour considérer et faire respecter l'expertise de ses propres instances. Dans le cas du LES Sainte-Sophie cette opinion a été clairement exprimée. La très large majorité des 88 mémoires déposés au Bureau d'audiences

publiques (BAPE) en témoignent. Il reste 30 jours pour indiquer le tonnage, pour ne pas remettre ce pouvoir au ministre de l'environnement.

Il en va de la responsabilité des élus d'utiliser le droit qui leur est octroyé. Les citoyens leur ont donné ce pouvoir. Les maires de la MRC n'ont pas été élus pour gérer les déchets de la MRC ni du Québec. Ils ont été élus afin de considérer l'opinion exprimée par la majorité des citoyens de leur région, de la transmettre aux instances supérieures puis de faire appliquer les décisions qui en découlent.

### 30 jours pour dire non aux mégasites

Imaginons que le ministre interdise l'agrandissement mais que les

maires ne limitent pas le tonnage. Qu'arriverait-il?

Imaginons que le ministre accepte l'agrandissement et ce malgré tous les dangers de contamination que présente actuellement le site de Sainte-Sophie et ce sans études ni analyses préalables sérieuses des risques pour la santé et ce sans aucune recommandation des élus de la MRC.

Sans aucun doute le ministre irait ici à l'encontre de sa propre politique environnementale, les maires iraient à l'encontre de leur propre plan de gestion des matières résiduelles. Il reste 30 jours aux maires de notre communauté pour prendre leur responsabilité et se positionner face au ministre.

Vont-ils manifester maintenant dans leurs actions le courage politique pour lesquels nous les avons élus!

ENTREPRISE  
**Mario  
GAUTHIER**  
INC.

**C.P. 31  
Prévost**

Téléphone  
**514 361-4766**

Télocopieur  
**450 430-5813**

**Entrepreneur en excavation**  
EXCAVATION • ÉGOUT ET AQUEDUC  
CHAMP D'ÉPURATION • DÉNEIGEMENT  
R.B.Q. : 8265-6570-47

**BAR**  
BILLARD  
**Contact**  
LOTERIE  
VIDÉO

2899, boul. Curé-Labelle  
PRÉVOST **450 224-9962**

**SAVOIR**

lire, écrire et compter) c'est profiter de la vie!



Si une personne de votre famille ou de votre entourage doit améliorer ses connaissances dans l'une ou l'autre de ces activités, encouragez-la à le faire.

**Info alpha**  
1 800 361-9142

apprendre  
tout au long de la vie

Éducation  
Québec